

AR Prefecture

047-200068930-20240404-2024B48DTE-DE
Reçu le 09/04/2024
Publié le 09/04/2024

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 04 avril 2024</p>	<p>L'an Deux Mille vingt-quatre, le 04 avril à 17h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
---	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BABIEL Jean-Pierre, BELLEAU Marie-Hélène, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GRASSET Éric, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames : **LAURENT Nathalie, VIGNEAU Céline,**

Messieurs : **ALBASI Maxime, ARANDA Francis, GUÉRIN Gilbert, PICCOLI Jacques.**

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Monsieur **BALSAC Didier** représenté par Monsieur **GONDAL Stéphane,**

Monsieur **BOUQUET Thierry** représenté par Monsieur **REY Michel.**

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur **BIHOUE Yann** procuration à Monsieur **CAMINADE Didier,**

Monsieur **BILLOUX Bruno** procuration à Madame **LAFON Nadine,**

Monsieur **BORIE Daniel** procuration à Madame **TORO Viviane,**

Madame **BOUCHER RÉZÉ Séverine** procuration à Monsieur **AMBROISE Philippe,**

Monsieur **DELPY Jean-Luc** procuration à Monsieur **THÉLIOL Jean-Jacques,**

Madame **GARGOWITSCH Sophie** procuration à Monsieur **SOTTORIVA Olivier,**

Madame **GRIFFEILLE Martine** procuration à Monsieur **SÉGALA Jean-François,**

Monsieur **JURQUET Bernard** procuration à Monsieur **SCHMITZ Jean-Marc,**

Monsieur **MOULY Jean-Pierre** procuration à Madame **STARCK Josiane,**

Monsieur **PAILLAS Lionel** procuration à Monsieur **BROUILLET Jean-Jacques,**

Madame **PINSOLLES Sophie** procuration à Monsieur **BABIEL Jean-Pierre,**

Madame **STREIFF Céline** procuration à Monsieur **GRASSET Éric.**

<p>Secrétaire de Séance : Marie-Lou TALET</p>	<p>Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 32 Pouvoir(s) : 12 Votants : 44</p>
---	---

N°2024B49DTE : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS RÉGIONAL « ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES » (ACTT) – CANDIDATURE GROUPEE AVEC L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUE DE LOT-ET-GARONNE (ADRT47)

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Madame Marie-Lou TALET, Vice-présidente, rappelle que le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine a lancé le dispositif ACTT « Accompagnement au Changement des Territoires Touristiques ». Il s'appuie sur la feuille Neo Terra qui structure désormais toutes les politiques publiques de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Elle indique que ce dispositif vise à accompagner les territoires, les acteurs publics et privés de la filière touristique de Nouvelle-Aquitaine vers un tourisme éco-responsable, en repensant via des transitions ou des transformations, la performance touristique des entreprises et des territoires régionaux.

Pour répondre à ces enjeux de transition, l'appel à projet ACTT se construit autour de 3 axes :

- L'appropriation d'une stratégie de tourisme éco-responsable ;
- Le développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises ;
- L'appui à la stratégie économique des professionnels du tourisme.

Dans ce cadre, des actions collectives (élaboration d'une stratégie, opération de sensibilisation...) et des actions individuelles (achat de matériels, restructuration d'un office...) pourront être soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Chaque EPCI ne peut pas répondre de manière individuelle à l'appel à projet régional. La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite des candidatures à une échelle plus large et cohérente. Par conséquent, afin de faciliter la candidature des territoires Lot-et-Garonnais, l'Agence de Développement et de Réservation Touristique de Lot-et-Garonne (ADRT47), a proposé de construire une candidature commune avec les territoires volontaires (Offices de Tourisme Destination Agen, Villeneuve Vallée du Lot, Lot et Tolzac, Albret...). L'ADRT aura donc en charge la coordination et la mise en œuvre du programme le cas échéant.

L'ambition de ce projet pour le territoire est de générer une valeur ajoutée pour l'offre touristique locale au sein des différentes destinations. Ce projet global agit dans les domaines de l'organisation touristique locale, la qualification de l'offre, la professionnalisation des acteurs, le numérique et se décline en programmes d'actions pluriannuels sur les trois prochaines années (2024, 2025, 2026).

En parallèle, la CC Fumel Vallée du Lot et l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot travaillent en lien étroit avec les autres Offices de Tourisme et EPCI à l'échelle du Pays de la Vallée du Lot sur différents axes de coopération. L'objectif sera d'élaborer in fine une stratégie touristique cohérente et de promouvoir une future destination commune permettant d'exister parmi les autres territoires.

Une convention cadre reprendra les modalités de partenariat et les contributions financières de chacun qui seront validées lors du Copil annuel.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) - Autorise la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot et l'OT Fumel-Vallée du Lot à faire partie de la candidature groupée avec l'ADRT47 et les autres EPCI ;

2°) - Valide la candidature à l'appel à projet régional « ACTT » qui sera portée par l'ADRT47 ;

AR Prefecture

047-200068930-20240404-2024B48DTE-DE
Reçu le 09/04/2024
Publié le 09/04/2024

3°) - Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente de Fumel Vallée du Lot à signer tous documents relatifs à ce dossier ;

4°) - Charge Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente des formalités nécessaires ;

5°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 04 avril 2024

La Secrétaire de séance,



Marie-Lou TALET

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 09 avril 2024

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 09 avril 2024
